

Assemblée communale du 2 mai 2017

Président : M. Nicolas Chardonens, Syndic

Participants : 140 personnes, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 16 du 21 avril 2017, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5° des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Stéphane Bovey
- M. Maurice Felder
- M. Alexandre Gobet
- M. Hubert Meyer

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016**
- 2. Comptes 2016**
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
- 3. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 51 (zone d'intérêt général) en faveur du FC Cottens d'une surface de 1'000 m² pour une durée de 30 ans**

- 4. Budget communal des investissements 2017 – compléments**
- 4.1. Participation financière aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens** **Fr. 150'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
- 4.2. Crédit d'étude pour l'équipement de base (eau et épuration) du futur quartier de La Coutaz** **Fr. 10'800.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
- 4.3. Crédit d'étude pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale** **Fr. 20'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
- 4.4. Honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny** **Fr. 36'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
- 5. Cautionnement de l'emprunt de Fr. 300'000.00 du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette**
Rapport de la Commission financière
Vote du cautionnement
- 6. Présentation du plan financier 2017-2022 (LCo – art. 86d al. 3)**
- 7. Adoption du règlement scolaire**
- 8. Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 est approuvé à la majorité, deux abstentions

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2016 ».

2. Comptes 2016

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2016

L'entier des comptes 2016 était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune.

Mme Miriam Hess Feki informe qu'elle ne commentera que les chiffres qui présentent une différence significative par rapport au budget 2016 ou aux comptes 2015.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision les 23 et 24 mars dernier et présentés à la commission financière le 5 avril 2017 avec les explications demandées.

Comptes de fonctionnement 2016

Mme Miriam Hess Feki informe que le chapitre « Administration » n'amène aucun commentaire.

Au chapitre « Police du feu », l'augmentation du montant de la taxe d'exemption est liée au nouveau règlement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 qui fixe le paiement de cette taxe jusqu'à 50 ans alors que précédemment la taxe était due jusqu'à 45 ans.

Aux comptes « école infantine », « cycle scolaire obligatoire », « accueil extrascolaire », « écoles spécialisées » et « formation professionnelle » les résultats aux comptes 2016 sont proche des montants budgétés.

Administration scolaire : **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'au compte « frais d'entretien des bâtiments » des aménagements imprévus ont dû être réalisés, tels que « le système d'alarme et sécurité des bâtiments scolaires » et « la correction d'une conduite pour éviter des éventuelles inondations dans l'ancienne école ».

Les chapitres « Culture et loisirs » et « Santé » n'amènent aucun commentaire particulier.

Au chapitre « Affaires sociales », **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'au compte « structures d'accueil de la petite enfance », la commune est de plus en plus sollicitée à participer aux frais de garde des enfants dans les crèches ou auprès des mamans de jour. Cette augmentation représente un montant de presque Fr. 40'000.00 par rapport au budget 2016.

Le budget annoncé par le « Service social cantonal » a été surestimé ce qui explique la différence de Fr. 54'203.00 en faveur de la commune.

Au chapitre « routes communales et génie civil », **Mme Miriam Hess Feki** précise que la réfection des chemins ruraux prévue au budget 2016 n'a pas été réalisée ce qui explique la différence dans les charges au compte « entretien des routes et éclairage ».

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » présentent un taux de couverture de 100% et des réserves ont été constituées pour chaque dicastère.

Mme Miriam Hess Feki précise que la charge d'amortissement au compte « panneaux solaires photovoltaïques » n'existe plus suite à l'amortissement complet de cet investissement réalisé aux comptes 2015.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** souligne que la recette venant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été correctement budgétée.

Des rentrées fiscales extraordinaires et uniques apparaissent aux comptes « prestations en capital », « impôts sur les bénéficiaires des personnes morales », « les gains immobiliers » et « les mutations ». Le total de ces revenus extraordinaires se montent à environ Fr. 300'000.00.

Au vu du résultat positif des comptes 2016, le conseil a créé trois réserves, soit Fr. 400'000.00 pour les routes, Fr. 300'000.00 pour la maison communale et Fr. 100'000.00 pour le chauffage des bâtiments communaux en vue des investissements importants à venir.

Une recette unique de Fr. 83'855.90 apparaît sous le chapitre « autres postes », il s'agit de la taxe d'entrée de la commune de La Brillaz dans le corps des sapeurs-pompiers en faveur de la commune.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2016 présente un excédent de recettes de **Fr. 126'387.07**.

Compte des investissements 2016

Transport et communication : **Mme Miriam Hess Feki** énumère les investissements terminés et les dépenses réelles par rapport aux montants prévus aux budgets :

- Réaménagement de la route de la Résidence, budgété à Fr. 250'000.00, effectivement payé Fr. 232'500.00 ;
- Réaménagement de la route d'Autigny, budgété Fr. 1'000'000.00, effectivement payé Fr. 985'500.00 ;
- Porte d'entrée et travaux édilitaires, budgété Fr. 150'000.00, effectivement payé Fr. 96'600.00 ;
- Participation réfection route de la Goille, budgété Fr. 65'000.00, effectivement payé Fr. 56'600.00 ;
- Construction abri à camion, budgété Fr. 59'000.00, effectivement payé Fr. 25'700.00 ;

Pour ces différents investissements des prélèvements à la réserve étaient prévus et ont été amortis à raison de Fr. 503'244.30.

Approvisionnement en eau : **Mme Miriam Hess Feki** rappelle que lors de l'assemblée communale du 13 décembre dernier, M. Sébastien Roch a donné des explications sur le déplacement d'une conduite d'eau principale dans le quartier de la Croix. Ce déplacement explique les dépassements aux comptes 2016 sous « renouvellement des conduites ».

Protection des eaux : **Mme Miriam Hess Feki** énumère les investissements terminés et les dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues aux budgets :

- Investigation de détail ancienne STEP, budgété Fr. 50'000.00, dépensé Fr. 38'200.00
- Désaffectation et assainissement de la STEP, budgété Fr. 370'000.00, dépensé Fr. 334'400.00

- Divers, administratif et imprévus AEGN, budgété Fr. 40'000.00, dépensé Fr. 25'100.00

Au compte 71.662.0 « participations communes », il s'agit de la taxe d'entrée à l'AEGN de la commune de Corpataux-Magnedens.

En résumé, les comptes d'investissements 2016 présentent un excédent de charges de Fr. 450'094.40.

La présentation des comptes 2016 étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Comptes de fonctionnement et des investissements 2016

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 présentant un excédent de recettes de CHF 126'387.07. L'entretien final avec Mme la Conseillère communale responsable des finances et Mme la Caissière communale s'est déroulé le 5 avril 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'Organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 126'387.07 et un excédent de dépenses de Fr. 450'094.40.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2016 qui présentent un bénéfice de Fr. 126'387.07 sont approuvés à l'unanimité

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2016 qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 450'094.40 sont approuvés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Jacques Vultier** pour la présentation du point 3. du tractanda.

3. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 51 (zone d'intérêt général) en faveur du FC Cottens d'une surface de 1'000 m² pour une durée de 30 ans

M. Jacques Vultier donne des explications concernant le FC Cottens et les raisons de ce droit de superficie.

Fondé en 1957, Le FC Cottens compte près de 140 membres (juniors, actifs, amicale du FC). La construction de la buvette et des vestiaires actuels datent de 1960. Aujourd'hui, afin de répondre de manière satisfaisante aux exigences sanitaires et d'améliorer son accueil lors de manifestations sportives, le FC Cottens a étudié diverses solutions. Après mûres réflexions et consultation avec le Conseil communal, il a décidé d'implanter un nouvel édifice dans la zone d'intérêt général située à l'ouest du terrain principal.

Pour ce faire, le Conseil communal vous propose d'accorder au FC Cottens un droit de superficie d'une surface de 1'000 m² sur une durée de 30 ans.

M. Jacques Vultier demande s'il y a des questions ?

Mme Karine Patenaude demande pour quelle raison des transformations ne sont pas réalisées sur le bâtiment actuel ?

M. Jacques Vultier explique qu'en raison de la proximité de la forêt, un agrandissement de la buvette et des vestiaires actuels n'est pas possible.

M. Jean-Claude Bulliard s'étonne qu'un nouveau projet soit réalisé alors même que les autorisations pour l'ancienne buvette n'ont pas encore été délivrées.

M. Frédéric Bays, Président du FC Cottens, rappelle que la mise en conformité ne concerne que l'agrandissement de la buvette. La buvette et les vestiaires construits en 1960 font l'objet d'un permis.

M. Gilles Godar souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'ancien bâtiment une fois le nouveau construit ?

M. Jacques Vultier informe que l'ancien bâtiment servira aux entraînements.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Jacques Vultier** pour sa présentation et passe au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée communale octroie un droit de superficie sur l'article 51 en faveur du FC Cottens d'une surface de 1'000 m² pour une durée de 30 ans à la majorité (neuf voix contre et une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Jacques Vultier** pour la présentation du point 4.1.

4.1. Participation financière aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens de Fr. 150'000.00

M. Jacques Vultier informe qu'aujourd'hui, l'infrastructure existante du FC Cottens n'est plus adaptée aux normes et les clubs de football doivent disposer de vestiaires en suffisance pour offrir aux équipes féminines, de juniors ou d'actifs des conditions idéales qui répondent aux normes de l'ASF.

Cette nouvelle construction comprendra une buvette, deux vestiaires avec douches pour les joueurs ainsi que des vestiaires séparés pour les arbitres. L'infrastructure existante sera conservée et servira principalement pour les entraînements.

Le dynamisme, la bonne santé financière ainsi que les perspectives d'avenir que cette nouvelle construction va offrir à la plus grande société du village, ont incité le Conseil communal à soutenir ce projet du FC Cottens pour un montant de Fr. 150'000.00.

La commune n'aura pas recours à l'emprunt pour ce montant et, conformément à l'article 53 du règlement d'application de la loi sur les communes, un amortissement de 15% sera réalisé sur cet investissement.

M. Jacques Vultier demande s'il y a des questions ?

Mme Aurélie Corthésy demande si cet argent ne pourrait pas être utilisé pour d'autres activités (basket, danse, etc.) et regrette que ce soit toujours le foot que l'on subventionne.

M. l'Abbé Louis Python soutient la position de Mme Aurélie Corthésy et trouve anormal que pour d'autres sports rien ne soit fait par la commune. Il souhaite qu'une réflexion soit faite par le conseil à ce sujet.

M. le Président comprend ce ressenti mais ce n'est pas au conseil de donner l'impulsion à la création d'une nouvelle société sportive.

M. Maurice Felder souhaite rappeler que le conseil a présenté en assemblée les investissements pour la société de lutte et pense que la commune n'est pas fermée à aider les sociétés qui le demandent.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Jacques Vultier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Participation financière aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens

Le Conseil communal propose une participation financière aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens pour un montant de CHF 150'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, la participation financière de Fr. 150'000.00 pour les nouveaux vestiaires et la buvette du FC Cottens est acceptée à la majorité (onze voix contre)

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Sébastien Roch** pour la présentation du point 4.2.

4.2. Crédit d'étude pour l'équipement de base (eau et épuration) du futur quartier de La Coutaz

M. Sébastien Roch informe qu'en vue du PAD (plan d'aménagement de détail) du nouveau quartier de La Coutaz, la commune doit réaliser une étude des raccordements pour l'eau et l'épuration du quartier.

Cette étude est destinée à relever le terrain, à deviser le montant des investissements et de préparer la documentation pour l'assemblée qui devra voter ces investissements. Cette étude se monte à Fr. 10'800.00.

M. Sébastien Roch précise que ce montant sera prélevé sur les liquidités de la commune.

M. Sébastien Roch demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Sébastien Roch** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit d'étude pour l'équipement de base (eau et épuration) du futur quartier de la Coutaz

Le Conseil communal propose un crédit d'étude pour l'équipement de base (eau et épuration) du futur quartier de la Coutaz pour un montant de CHF 10'800.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour l'équipement de base (eau et épuration) du futur quartier de La Coutaz de Fr. 10'800.00 est accepté à la majorité (une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Gabriel Nussbaumer** pour la présentation du point 4.3.

4.3. Crédit d'étude pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale

M. Gabriel Nussbaumer donne des informations concernant cet investissement :

- " Le bâtiment administration ne correspond plus aux normes actuelles.
- " Le chauffage à mazout est en fin de vie et doit être remplacé par un système fonctionnant avec de l'énergie renouvelable (pompe à chaleur ou bois) → exigence du SdE (Service de l'énergie).
- " L'isolation de la toiture et des murs doit être assainie.
- " Les locaux du bâtiment administratif sont devenus trop exigus et ne sont plus adaptés à la commune qui s'est agrandie considérablement ces dernières années. Le nombre d'habitants est passé de 900 à 1'500 habitants en moins de 15 ans.

M. Gabriel Nussbaumer précise que le Conseil communal veut présenter aux citoyens un projet d'agrandissement et d'assainissement du bâtiment administratif afin de :

- " rendre conforme la chaufferie de l'immeuble selon les exigences environnementales en vigueur ;
- " adapter les locaux administratifs aux réels besoins de la commune ;
- " profiter de créer quelques places d'abri PC ;
- " agrandir le bâtiment administratif afin qu'il soit modulable en appartement au cas où, pour diverses raisons, les locaux administratifs deviendraient inutiles.

M. Gabriel Nussbaumer demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Gabriel Nussbaumer** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit d'étude pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale

Le Conseil communal propose un crédit d'étude pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale pour un montant de CHF 20'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 20'000.00 pour l'étude de l'assainissement et de l'agrandissement de la maison communale est accepté à la majorité (une voix contre et deux abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 4.4.

4.4. Honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny Fr. 36'000.00

Mme Marie-Hélène Tille informe que la première étape présentée en assemblée du 13 décembre 2016 concernait :

- “ les variantes soumises aux services cantonaux afin de prendre en considération dès le début du projet leurs observations et de les mener à bien sans perdre de temps ;
- “ Un devis estimatif a été établi pour chaque variante afin de tenir compte du coût du projet dans le choix du conseil pour la variante à développer

Mme Marie-Hélène Tille présente les trois variantes avec leurs avantages et leurs inconvénients.

La variante retenue par le Conseil communal est celle du carrefour compact qui reste celle qui est techniquement la plus simple et également dont les coûts sont les moins élevés.

Mme Marie-Hélène Tille demande s'il y a des questions sur ce point ?

M. Louis Progin demande qu'à l'avenir dans le bulletin d'informations communales les plans soient plus grands et aimerait connaître le coût approximatif de ces trois variantes.

Mme Marie-Hélène Tille informe que les devis sont estimatifs et que le conseil ne souhaitait pas les communiquer mais informe que le giratoire coûte deux fois plus cher que la variante proposée.

M. Jean-Raymond Magnin demande si les camions pourront circuler correctement dans la variante retenue ?

Mme Marie-Hélène Tille rappelle qu'il ne s'agit à ce stade que d'une esquisse.

M. Claude Magnin souhaiterait avoir un projet plus élaboré et des plans plus précis des trois variantes.

M. Raphaël Rossier demande si la croisée route d'Autigny, route de la Verna sera intégrée au projet ?

Mme Marie-Hélène Tille informe que normalement le concept du carrefour ne va que jusqu'à la hauteur des travaux réalisés sur la route d'Autigny.

M. Claude Magnin demande pour quelle raison cet investissement ne concerne qu'une seule des trois variantes ?

Mme Marie-Hélène Tille précise que les coûts seraient triplés si les trois variantes étaient étudiées par le bureau d'ingénieurs.

M. le Président rappelle à M. Claude Magnin que la proposition de prendre un nouveau bureau d'ingénieurs vient, entre autre, de sa demande en assemblée, et que les coûts pour une étude par un nouveau bureau d'ingénieurs peuvent être largement supérieurs à ceux qui ont été pratiqués jusqu'à maintenant.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny

Le Conseil communal propose la prise en charge d'honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny pour un montant de CHF 36'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 36'000.00 pour les honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny est accepté à la majorité (deux voix contre et dix abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Jacques Vultier** pour la présentation du point 5.

5. Cautionnement de l'emprunt de Fr. 300'000.00 du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette

M. Jacques Vultier informe que pour construire les nouveaux vestiaires et la buvette, le FC Cottens doit avoir recours à un emprunt.

L'établissement bancaire qui accordera ce crédit au FC Cottens a demandé que la commune se porte garante. Ceci signifie que si le FC Cottens ne pouvait pas faire face à ses engagements financiers, c'est la commune qui devrait prendre le relais. Cette hypothèse est peu probable au vu du chiffre d'affaires du FC Cottens, raison pour laquelle le Conseil communal est favorable à cautionner l'emprunt de Fr. 300'000.00 du FC Cottens en précisant que ce cautionnement sera de la durée du droit de superficie et réduit d'un amortissement de 3% fixé à l'article 58 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

M. Jacques Vultier demande s'il y a des questions ?

M. l'abbé Louis Pythoud trouve opportun de la part du FC Cottens de présenter ses comptes.

M. Frédéric Bays s'excuse de ne pas avoir pris les comptes du FC avec lui et que ceux-ci ont été jugés comme bons par l'établissement bancaire et approuvés lors des assemblées du FC Cottens.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Jacques Vultier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Cautionnement de l'emprunt de CHF 300'000.- du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette

Le Conseil communal propose le cautionnement de l'emprunt de CHF 300'000.- du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à ce cautionnement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, le cautionnement de l'emprunt de Fr. 300'000.00 du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette est accepté à la majorité (onze voix contre et deux abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 6.

6. Présentation du plan financier 2017-2022

Mme Miriam Hess Feki informe que le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Les bases de calcul sont les comptes 2016 et le budget 2017.

Les charges des investissements sont comptabilisées l'année suivant leur réalisation.

Sur la base de tableau, **Mme Miriam Hess Feki** explique les résultats des comptes de fonctionnement pour les 5 prochaines années.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions sur le plan financier ?

Mme Karine Patenaude demande pour quelle raison la courbe part au rouge dès 2021 ?

Mme Miriam Hess Feki informe qu'il s'agit d'une projection de la charge des investissements que le conseil souhaite réaliser dans les années à venir.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du nouveau règlement scolaire.

7. Adoption du règlement scolaire

Mme Marianne Clerc rappelle que l'entier du règlement était à disposition à l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la commune et donne des explications sur les articles dont le contenu change de façon conséquente, soit particulièrement les articles suivants :

Art. 7.- ¹ En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire sont les suivants :

- a) pour les élèves de 1^H : lundi après-midi, mardi matin, jeudi matin, jeudi après-midi et vendredi après-midi ;
- b) pour les élèves de 2^H : mardi après-midi, et mercredi matin ;
- c) pour les élèves de 3^H : l'enseignement alterné a lieu le mercredi matin et le jeudi matin (congé pour la moitié) ;
- d) pour les élèves de 4^H : l'enseignement alterné a lieu le mardi après-midi et le jeudi après-midi (congé pour la moitié).

² L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.

Art. 10.- ¹ Le conseil des parents se compose de 3 à 5 membres parents d'élèves nommés par le Conseil communal.

² Le choix des parents se fait :

Par une information dans le bulletin communal ou sur le site internet de la commune ou par une invitation donnée aux élèves.

Au cas où il y aurait trop de candidats, les personnes seront choisies selon l'ordre de réception des candidatures.

³ Le corps enseignant est représenté par 1 personne désignée par ses pairs avant chaque séance.

⁴ Le Conseiller communal, responsable des écoles, participe au conseil des parents.

⁵ Le responsable d'établissement participe au conseil des parents.

Art. 12.- ¹ Le conseil des parents nomme sa présidence, sa vice-présidence et son secrétariat.

² La présidence assure la planification des travaux, convoque les séances, propose l'ordre du jour et dirige les délibérations.

³ Le conseil des parents se réunit au moins 4 fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque 3 membres, parents d'élèves, en font la demande.

⁴ Il ne peut voter sur les propositions émises que si la majorité des membres, parents d'élèves, est présente.

⁵ Le conseil des parents tient un procès-verbal de ses réunions, mentionnant au moins les membres présents, les objets discutés, les propositions ainsi que le résultat des éventuels votes.

⁶ Il peut inviter des professionnels ou des milieux actifs au sein de l'école à participer aux réunions. Il peut également inviter une délégation d'élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner leurs propositions.

⁷ Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Mme Marianne Clerc demande s'il y a des questions ?

Mme Karine Patenaude demande des précisions sur les horaires scolaires.

Mme Marianne Clerc donne des explications concernant ces nouveaux horaires.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour sa présentation et passe au vote.

Au vote à main levée, le nouveau règlement scolaire est adopté à la majorité (trois voix contre et trois abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 8 divers.

8. Divers

M. le Président tient à remercier l'assemblée pour cette forte participation.

M. le Président remercie également les membres du conseil pour leur rigueur dans leurs dicastères respectifs.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Christian Bovigny demande si les trous de la route du Trimbié ne peuvent pas être bouchés.

Mme Marie-Hélène Tille informe que ces trous seront rebouchés en priorité.

Mme Geneviève Reynaud demande dans quelle mesure la commune peut intervenir au sujet du stationnement sur son territoire plus particulièrement au sujet du personnel de la Résidence St-Martin.

M. Nicolas Chardonnens informe que dans le projet de la Résidence il est prévu 40 places de parc supplémentaires mais la commune ne peut pas juger si cette situation améliorera la problématique.

Mme Miriam Hess Feki rappelle que les places de stationnement sont des normes fixées par le canton et que la Résidence St-Martin aurait souhaité davantage de places de stationnement.

M. Laurent Pillonel énonce les démarches « citoyennes » concernant la circulation dans le village et plus particulièrement les zones 30 km/h. La dernière démarche a été de s'opposer au projet d'agrandissement de la Résidence St-Martin (28 opposants) afin de faire pression sur le Conseil communal pour que cette problématique devienne une priorité pour la commune.

M. le Président rappelle que lors de la réunion qui a eu lieu à la Résidence St-Martin il y a deux semaines, seuls lui-même et Mme Marie-Hélène Tille étaient présents et que le conseil n'a pas encore pris position sur le sujet. Une discussion aura lieu au sein du conseil afin de fixer l'orientation qui sera donnée au problème de la circulation sur le territoire communal et sur la sécurité.

Mme Marie-Hélène Tille donne la parole à chacun qui souhaite s'exprimer sur le sujet.

Mmes Sarah Sauteur, Aurélie Corthésy et MM. Bruno Yerly, Jean-Claude Bulliard et Pierre Kolly s'expriment en faveur du 30 km/h dans les quartiers d'habitations du village.

M. Marc-André Rytter constate que les principales personnes qui roulent dans les quartiers sont celles qui y habitent et ce sont ces mêmes personnes qui roulent à des vitesses exagérées.

M. Jeannine Richoz a également constaté que de nombreux enfants n'utilisent pas les trottoirs et restent sur la route.

Mme Edith Yerly demande si une signalisation (flèche) peut être dessinée sur la présélection du « Denner ».

M. le Président informe que le conseil va se pencher sur ce problème.

M. Louis Progin souhaiterait que le conseil se penche sur le montant de la taxe pour l'épuration dans la mesure où depuis quelques années une réserve à ce compte a été créée.

M. Sébastien Roch donne des précisions sur les taxes et informe qu'une analyse sera faite.

M. Frédéric Bays au nom du FC Cottens tient à remercier l'assemblée pour les décisions prises ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite chacun à boire le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.50 heures

« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale, conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »
